AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 28 JUIN 2016 A 10H00

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM société par actions au capital de 5.104.375.000 DZD, divisé en 25.521.875 actions, entièrement libérées, ayant son siège au 18, route de la zone industrielle rue de la gare Haouche Mahiedine, Reghaia Alger, immatriculée au Registre de Commerce d'Alger sous le numéro 98 B 004216, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2016 à 10h00, à l'Ecole Supérieure d'Hôtellerie sise à la route Nationale N°11, Ain Benian, Alger (www.eshra.dz), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2015,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2015 et distribution des dividendes,
4. Quitus à donner aux administrateurs,
5. Jetons de présence aux administrateurs,
6. Règlement des honoraires des commissaires aux comptes,
7. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes
8. Ratification de la décision de remplacement d'un commissaire aux comptes,
9. Nomination d'un commissaire aux comptes,
10. Pouvoirs à conférer.

Toutes demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de confirmer votre présence en remplissant et en adressant le formulaire, disponible sur le site internet de la société : www.biopharmdz.com avant le 12 Juin 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 30 Mai 2016 sur le fichier fourni par Algérie clearing.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire, muni d'une procuration dont le format est également disponible sur le site internet de la société.

Pour avoir accès à l'assemblée générale ordinaire, merci de vous munir de :

- Une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titres,
- Votre pièce d'identité,
- Le cas échéant, la procuration.

Nota : les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site web de la société : **www.biopharmdz.com**. Vous trouverez ci-joints les projets de résolutions de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration